

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	MM. Patrick Bourabier, Jean Guillen, Bruno Renon
Membres excusés :	Mme Véronique Autexier, M. Philippe Brandy
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n°9 du 21/09/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Informations de l'animateur

Néant

Validation du PV précédent

Le PV n° 09 ([LIEN](#)) de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 24 et 25 septembre 2022

- Critérium à 7
Poule B : US Chantillac du 24 septembre 2022 (1^{er} forfait)

Le club concerné sera débité de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ce forfait

3° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Critérium à 7	A	FC Brigueuil – ASFC Vindelle 3	18/09/2022	06/11/2022	15h00

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ce report

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

4° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

5° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'EFC Villefagnan du jeudi 15 septembre 2022 - Demande d'inversion de rencontre – Avis favorable du club adverse (US Anais) – Avis favorable de la Commission

- Courriel du club de l'US Chantillac du samedi 24 septembre 2022 - Demande de report de rencontre - Avis défavorable de la Commission
- Courriel du club de l'AS Claix du lundi 26 septembre 2022 - Demande de report de Rencontre - Avis favorable du club adverse (FC Roulet) - Avis défavorable de la Commission
- Courriel du club de St Maurice Manot/Ansac du lundi 26 septembre 2022 - Demande de report de rencontre - Avis favorable du club adverse (AS Exideuil) - Avis en instance de la Commission

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 21/09/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°09 du 21/09/2022	Validé	-	-
1	Etude des Forfaits du 24 et 25 septembre 2022	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 05 octobre 2022 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Bruno Renon

